

Nombre de Membres du Bureau :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Représentés (pouvoirs) : 2
- Votants : 18

Vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Objet de la délibération :

**Désignation d'un élu titulaire à la CLE
du SAGE Nappe de Beauce**

Date de la Convocation :

19 mai 2026

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à **PITHIVIERS** sous la Présidence de Madame Patricia PAILLOUX

Etaient présents : Mesdames BRUCHET Delphine, GABILLON Caroline,
HERBLOT Marie-Claude, RAGOBERT Catherine, PAILLOUX Patricia,
Messieurs BARJONET Thierry, BAUER Christophe, BOURGEOIS Martial,
BRUNEAU James, BUIZARD Maxime, GAURAT Hervé, LAROCHE Pierre,
MARGOTTIN Gilles, MELLINGER Arnaud, POINCLOUX Daniel, TAVERNIER
Eric

Excusés : Mme DUPRE Céline, Messieurs GUERINET Patrick,

Pouvoirs :

Mme DUPRE Céline donne pouvoir à Mme BRUCHET Delphine

M. GUERINET Patrick donne pouvoir à M. BRUNEAU James

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260618-DELIB192026-DE



Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Par anticipation du courrier du Préfet du Loiret à recevoir concernant le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappe de Beauce et des milieux aquatiques associés »,

Considérant que, conformément aux dispositions réglementaires, il convient de renouveler, à l'issue d'une période de six ans, la CLE du SAGE Nappe de Beauce, dont la composition sera fixée par arrêté à l'automne 2026,

Considérant que la CLE du SAGE Nappe de Beauce est composée notamment des représentants des collectivités (communes du Loiret et établissements publics de coopération intercommunale du Loiret - EPCI),

Considérant que les propositions de composition pour le collège des EPCI doivent être envoyées à la Préfecture et à l'Association des Maires du Loiret,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

DÉCIDE

Article 1 : de proposer le nom de Madame Patricia PAILLOUX comme représentante du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour le collège des PETR à la CLE du SAGE Nappe de Beauce.

Article 2 : d'en informer les services de la Préfecture et l'Association des Maires du Loiret chargée de recenser les candidatures.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Patricia PAILLOUX

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 juin 2026 et de sa publication le 30 juin 2026 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).